



CDDH(2017)R88ab  
12/12/2017

**COMI TE DI RECTEUR POUR LES DROI  
(CDDH)**

---

**RAPPORT ABREGE**

---

**88<sup>e</sup> réunion**

**Strasbourg, 5-7 décembre 2017**

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme du 5 au 7 décembre 2017 à Strasbourg sous la présidence de Mme Brigitte KONZ (Luxembourg). L'ordre du jour Annexe I ci-après. La liste des participants Annexe II ci-après reproduite à l'

2. Au cours de cette réunion, le CDDH a, en particulier :

(a) adopté ses commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire suivantes (voir Annexe III ci-après):

- 2104(2017) – « Les droits humains des personnes âgées et leur prise en charge intégrale » ;
- 2110(2017) – « La mise en œuvre des arrêts européenne des droits de l'homme » ;
- 2115(2017) – « Le recours aux nouvelles technologies génétiques chez les êtres humains » ;
- 2116(2017) – « Promouvoir les droits humains et éliminer les discriminations des personnes âgées » ;

(b) en ce qui concerne **le système de la Convention européenne** des droits de l'homme :

- (i) adopté son Rapport sur le processus de sélection et d'élection de juges de la Cour (CDDH(2017)R88, Addendum I) et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour information et d'émettre des instructions ;
- (ii) fait siens les objectifs généraux et les méthodes de travail proposées par le Groupe de rédaction DH-SYSC-II sur la place de la Convention européenne dans l'ordre juridique européen et le travail ;
- (iii) échangé des vues et donné des orientations au DH-SYSC sur la mise à jour de la Recommandation Rec (2004)4 sur la Convention européenne des droits de l'enseignement universitaire et la ;
- (iv) pris note des travaux à effectuer par le DH-SYSC sur la mise à jour du guide de bonnes pratiques accompagnant la Recommandation Rec(2010)3 du Comité des Ministres sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures ;
- (v) échangé des vues sur la Conférence de haut niveau d'experts "2019 et au-delà - Etat des lieux et poursuite du processus d'Interlaken" tenue à Kokkedal, Danemark (22-24 novembre 2017) et a remercié les autorités danoises pour l'organisation de cet événement. Conférence de haut niveau sous la présidence danoise du Comité des Ministres (11-13 avril 2018) ;

(c) en ce qui concerne **le développement et la promotion** des droits de l'homme :

- (vi) échangé des vues sur les travaux en cours concernant les droits sociaux (voir information en Annexe IV ci-après) et, en particulier, pris note de la compilation d'informations nationales reçues en réponse au questionnaire du Secrétariat;
- (vii) adopté son Analyse, y compris son résumé, sur les aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations (CDDH(2017)R88, Addendum II);
- (viii) pris note de la préparation en cours d'un Guide de bonnes pratiques sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits de l'homme et libertés, notamment dans les sociétés culturellement diverses (voir Annexe V ci-après), pour lequel les États membres avaient soumis des contributions ;
- (ix) pris note de la préparation en cours d'un projet de Guide de bonnes pratiques sur la mise en nationales existantes concernant la protection et la promotion dans l'espace de la société civile, ainsi que sur la possibilité de développer un projet d'instrument juridique non-contraignant dans ce domaine;
- (x) échangé des vues concernant l'organisation de ses travaux lors du prochain biennium 2018-2019 (voir Annexe VI ci-après). Dans ce contexte, il a discuté notamment :
  - (i) le concept préliminaire pour une plateforme en ligne concernant les droits de l'homme entreprises ;
  - (ii) l'implication possible dans un événement en 2018 visant à prévenir et à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé ;
  - (iii) l'organisations d'un At e-journéer d'une lors de la réunion du CDDH en juin 2018 concernant le suivi de la Recommandation CM(2014)2 sur la promotion des droits de l'homme des personnes âgées
  - (iv) a adopté sa procédure et le calendrier pour la révision de la mise en œuvre d' Recommandation CM/Rec(2010)05 sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle genre, et la transmission d' propositions de suivi au Comité des Ministres (voir Annexe VII ci-après) ;

(v) l'organisation d'une journée Atelier d'été sur l'accès aux documents publics  
mai/juin 2019 sur l'accès aux documents publics  
;

(d) en ce qui concerne **la bioéthique** :

(i) échangé des vues sur la Conférence "Le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention d'Oviedo", 24-25 octobre 2017

(e) discuté la préparation d'un Atelier sur les victimes des actes terroristes pendant le prochain

(f) échangé des vues avec Mme Carlien SCHEELE, Conseillère principale en égalité de genre, Direction générale de la Démocratie et M. Philippe WERY (Belgique), Rapporteur du CDDH pour l'égalité de genre;

(g) échangé des vues sur l'état des signataires et des conventions dont il a la charge ;

(h) mis à jour la liste de ses points focaux auprès d'autres États (voir Annexe VIII ci-après) ;

(i) procédé aux élections (voir Annexe IX ci-après) ;

(j) adopté le calendrier des réunions du CDDH et de ses instances subordonnées pour 2018 - 2019 (voir Annexe X ci-après).

\* \* \*

Annexe I**Ordre du jour***(88<sup>e</sup> réunion du CDDH, 5-7 décembre 2017)*

	<b>POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX</b>
<a href="#">CDDH(2017)05Rev</a>	Annotations sur les projets de travaux
<a href="#">CDDH-BU(2017)R98</a>	Rapport de la 98e réunion du Bureau (Copenhague, 21-22 novembre 2017)
<a href="#">CDDH(2017)R87</a>	Rapport de la 87e réunion du CDDH (6-9 juin 2017)
	<b>POINT 2 : RECOMMANDATIONS PARLEMENTAIRE</b>
<a href="#">CDDH(2017)06</a>	Texte des Recommandations et éléments pour d'éventuels commentaires
	<b>POINT 3 : SYSTEME DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME</b>
<a href="#">DH-SYSC(2017)R4</a>	Rapport de la 4e réunion du DH-SYSC (9-10 novembre 2017)
<a href="#">DH-SYSC(2016)12Rev</a>	Eléments en vue de la mise à jour de la Recommandation Rec(2004)4 du Comité des Ministres sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle
	<b>3.1 Sélection et élection des Juges de la Cour (DH-SYSC I)</b>
<a href="#">DH-SYSC(2017)R4Add</a>	[Projet de] Rapport sur le processus de sélection et d'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme adopté par le DH-SYSC lors de sa 4 <sup>e</sup> réunion (9-10 novembre 2017)
	<b>3.2 Place de la CEDH dans le système européen et international (DH-SYSC II)</b>
<a href="#">DH-SYSC-II(2017)R2</a>	Rapport de la 2e réunion du Groupe de rédaction DH-SYSC II (20-22 septembre 2017)
	<b>3.3 Autres travaux au sein du DH-SYSC</b>
	<b>3.4 Conférence d'experts de haut niveau – Etat des lieux et poursuite du processus d'Interlaken" (Kokkedal, Danemark, 22-24 novembre 2017)</b>
	Note d'information et programme
	<b>POINT 4 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES</b>

	<b>DROITS DE L'HOMME</b>
	<b>4.1 Droits sociaux (CDDH-SOC)</b>
<a href="#">CDDH-SOC(2017)R1</a>	Rapport de la 1e réunion (19-21 avril 2017)
<a href="#">CDDH (2017)07</a>	Informations du Secrétariat projet de rapport du CDDH sur la protection juridique des droits sociaux au sein du Conseil
<a href="#">CDDH-SOC(2017)04</a>	Réponses au questionnaire relatif aux bonnes pratiques sur la mise en œuvre des droits sociaux au niveau d national
	<b>4.2 Liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP)</b>
<a href="#">CDDH-EXP(2017)R2</a>	Rapport de la 2e réunion (27-29 septembre 2017) contenant la structure provisoire du Guide de bonnes pratiques sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres dans les sociétés culturellement diverses (voir Annexe III)
<a href="#">CDDH-EXP(2017)06</a>	Compilation des bonnes pratiques reçues des Etats membres
	<b>4.3 Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)</b>
<a href="#">CDDH-MIG(2017)R3</a>	Rapport de la 3e réunion (24-26 octobre 2017)
<a href="#">CDDH-MIG(2017)02Rev</a>	Projet de <del>rapport</del> aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations
	<b>4.4 Société civile et institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST)</b>
<a href="#">CDDH-INST(2017)R2</a>	Rapport de la 2e réunion (8-10 mars 2017)
<a href="#">CDDH-INST(2017)06</a>	Questionnaire à envoyer au CDDH
	<b>POINT 5 : BIOETHIQUE</b>
	<b>5.1 Comité de Bioéthique (DH-BIO)</b>
<a href="#">DH-BIO/abr RAP12</a>	Rapport abrégé de la 12e réunion (24-27 octobre 2017)
	<b>5.2 Conférence "20e anniversaire de la Convention d'Oviedo" (Strasbourg, 24-25 octobre 2017)</b>
	<a href="#">Programme</a>
	<b>POINT 6 : VICTIMES D'ACTES TERRORISTES</b>
<a href="#">CDDH(2017)15</a>	Note du Secrétariat
	<b>POINT 7 : MISE EN OEUVRE DU MANDAT DU CDDH</b>

	<b>POUR 2018-2019</b>
	<b>7.1 Finalisation des travaux entrepris en 2016-2017</b>
<a href="#">CDDH(2017)08</a>	Note du Secrétariat
	<b>7.2 Droits de l'homme et e</b>
<a href="#">CDDH(2017)09</a>	Note du Secrétariat
	<b>7.3 Prévenir et combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé</b>
	<b>7.4 Droits des personnes âgées</b>
<a href="#">CDDH(2017)11</a>	Note du Secrétariat
	<b>7.5 Combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou</b>
<a href="#">CDDH(2017)12</a>	Note du Secrétariat
	<b>7.6 Accès aux documents publics</b>
<a href="#">CDDH(2017)13</a>	Note du Secrétariat
	<b>POINT 8 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS D'AUTRES INSTANCES</b>
<a href="#">CDDH(2017)14</a>	Note du Secrétariat
	<b>POINT 9 : INVITES</b>
	<b>POINT 10 : PASSAGE EN REVUE DES CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>
<a href="#">CDDH(2017)16</a>	Note du Secrétariat
	<b>POINT 11 : ELECTIONS</b>
<a href="#">CM/Res(2011)24</a>	Résolution concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
<a href="#">CDDH(2017)17</a>	Procédure pour les élections au sein du CDDH
	<b>POINT 12 : CALENDRIER DES REUNIONS</b>
<a href="#">CDDH(2017)05 (annexe VI)</a>	Annotations sur les projets de travaux

Annexe II**List of participants / Liste des participants***(88<sup>e</sup> réunion du CDDH, 5-7 décembre 2017)***MEMBERS / MEMBRES****ALBANIA / ALBANIE**

Ms Alma HICKA, Ministry of Justice

**ANDORRA / ANDORRE**

Mr Joan FORNER ROVIRA, Directeur, Département pour les Affaires bilatérales et consulaires, Ministère des Affaires Extérieures

**ARMENIA / ARMENIE**Mr Tigran H. GALSTYAN, 2<sup>ème</sup> Secrétaire / Département juridique, Ministère des Affaires étrangères**AUSTRIA / AUTRICHE**

Mr Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery

**AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN**

Mr Chingiz ASGAROV, Head of the sector on protection of human rights, Department for Coordination of Law Enforcement Agencies, Administration of the President

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mr Philippe WERY, Chef du Service des droits de l'homme

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Ms Belma SKALON JAGIĆ, Agent, of the Council of Ministers, Government Agent before the ECtHR

**BULGARIA / BULGARIE**

Ms Svetlana S. STAMENOVA, Human Rights Directorate, Trainee Attaché, Ministry of Foreign Affairs

**CROATIA / CROATIE**

Ms Romana KUZMANOVIĆ, Counselor, Ministry of Foreign and European Affairs, Directorate General for Multilateral Affairs and Global Issues, Division for Human Rights and Regional International Organisations and Initiatives

**CYPRUS / CHYPRE**

Ms Theodora CHRISTODOULIDOU, Counsel of the Republic, Office of the Attorney-general (Human Rights sector)

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mr Vit Á. SCHORM, Government Agent before the ECtHR Ministry of Justice

Mr On ABRHAM, Department of Human Rights and Transformation Policy, Ministry of Foreign Affairs

**DENMARK / DANEMARK**

Mr Jan VAN DEURS, Deputy Head of Division, Department of Law, Ministry of Justice

Mr Rasmus KIEFFER-KRISTENSEN, Head of Division, Department of Law, Ministry of Justice

Mr Martin BANG, Deputy Head of Division, Department of Law, Ministry of Justice



**ESTONIA / ESTONIE**

Ms Maris KUURBERG, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs

**FINLAND / FINLANDE**

Ms Krista OINONEN, Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs

**FRANCE**

Mme Florence MERLOZ, Sous-directrice des ~~Ministère de l'Europe et des~~ ~~affaires~~ ~~étrangères~~, Direction des affaires juridiques

**GEORGIA / GEORGIE**

Ms Tamar ROSTIASHVILI, Deputy Head of the Department of State Representation to the International Courts, Ministry of Justice

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the ECtHR, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz

**GREECE / GRECE**

Mr Elias KASTANAS, Legal Counselor, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr Zoltan TALLODI, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice, Department of International Criminal Law and Office of the Agent before ECHR

**ICELAND / ISLANDE**

Ms Elísabet GISLADÓTTIR, Legal Advisor, Ministry of Justice

**IRELAND / IRLANDE**

Mr Peter WHITE, Government Agent before the ECtHR, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

**ITALY / ITALIE**

Ms Maria AVERSANO, Ministry of Foreign Affairs

Mr Piero VALRA, Représentant Permanent Adjoint, R  
auprès du Conseil de l'Europe

**LATVIA / LETTONIE**

Ms Kristine LICIS, Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs

**LIECHTENSTEIN**

Ms Karin LINGG, Office pour les Affaires Etrangères

**LITHUANIA / LITUANIE**

Ms Karolina BUBNYTE, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice

**LUXEMBOURG**

Mme Brigitte KONZ, Juge de Paix directrice, Cité judiciaire

Mme Marylène FERNANDES, juriste, Ministère de la Justice, Direction des affaires pénales et judiciaires

**MALTA / MALTE**

Ms Victoria BUTTIGIEG, Head of Civil and Constitutional Law Unit, Office of the Attorney General

**REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr Oleg ROTARI, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice

**MONACO**

Mr Jean-Laurent RAVERA, Chef du Service du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH

**MONTENEGRO**

Ms Valentina PAVLIĆIĆ, Government Agent before the

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Ms Clarinda COERT, Senior legal adviser human rights law, Legislation Department and Legal Affairs, Ministry of Security and Justice

Ms Babette KOOPMAN, Ministry of Foreign Affairs, Government Agent before the ECtHR

**NORWAY / NORVEGE**

Mr Morten RUUD, Special adviser, Ministry of Justice and Public Security, Legislation Department

**POLAND / POLOGNE**

Ms Aleksandra MEZYKOWSKA, Co-Agent of the Government before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs

**PORTUGAL**

Ms Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement auprès de la CEDH, Procureur-Général adjointe

**ROMANIA / ROUMANIE**

Ms Catrinel BRUMAR, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mr Vladislav ERMAKOV, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Mission to the Council of Europe

**SAN MARINO / SAINT-MARIN** (*Apologised*)**SERBIA / SERBIE**

Ms Nataša PLAVŠIĆ, Government Agent before the ECtHR, Agency Sector before the European Court of Human Rights

Mr Darko NINKOV, First Secretary, Permanent Mission to the Council of Europe

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Ms Miriam JOKLOVÁ, Human Rights Department, Council of Europe Desk Officer, Ministry of Foreign and European Affairs

Ms Marica PIROŠIĆ, Government Agent before the ECtHR

**SLOVENIA / SLOVENIE**

Mr Matija VIDMAR, Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice

**SPAIN / ESPAGNE**

Mr Francisco SANZ, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Service juridique des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

**SWEDEN / SUEDE**

Ms Charlotte HELLNER KIRSTEIN, Senior Legal Advisor, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

**SWITZERLAND / SUISSE**

Mr Frank SCHÜRMAN, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Département de la Justice, Protection Internationale des droits de l'homme et de la Démocratie

**“ THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA ” / “ YUGOSLAVE DE MACÉDOINE ”**

Ms Svetlana GELEVA, Head of Department for Multilateral affairs, Ministry of Foreign Affairs

**TURKEY / TURQUIE**

Mr Hacı Ali AÇIKGÜL, Judge, Head of the Human Rights

Mr Öner AYDIN, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

Mme Burcu EKIZOĞLU, Experte Juridique, Ministère de

Mme Aysen EMÜLER, Experte Juridique, Ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente auprès du Conseil de l'Europe

**UKRAINE**

Mr Ivan LISHCHYNA, Deputy Minister of Justice, Government Agent before the ECtHR

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr Rob LINHAM, Assistant Director for Europe and Domestic Human Rights, Ministry of Justice

Mr Chanaka WICKREMASINGHE, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

**CHAIRS / PRESIDENTS**

Ms Isabelle NIEDLISPACHER, co-Agent du Gouvernement, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme Chairperson of the DH-SYSC / Présidente du DH-SYSC

**INVITEES**

Ms Carlien SCHEELE, Senior Gender Equality Adviser / Conseillère principale en égalité de genre, Directorate General of Democracy / Direction générale de la Démocratie

Mr Philippe WERY, CDDH Rapporteur on gender equality / Rapporteur du CDDH pour l'égalité des genres

**PARTICIPANTS**

**Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights / Conseiller du Président et du Greffier, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'homme

**European Roma and Travellers Forum / Forum européen des Roms et des gens du voyage**

Mr Enrico SCICLUNA, Adviser ERTF

**Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

Mr Jean-Bernard MARIE

**OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS**

**BELARUS**

Mr Alexander OPIMAKH, Head of the department for global policies and humanitarian cooperation, Ministry of Foreign Affairs

<b>OBSERVERS / OBSERVATEURS</b>
---------------------------------

**HOLY SEE / SAINT-SIÈGE**

Mme Christine JEANGÉY, Officiel, Chargée des Droits de l'Homme  
Dicastère pour le service du développement humain intégral

Mme Tiziana FANTUCCHIO, Stagiaire, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe

**European Network of Human Rights Institutions (ENNHRI) / Réseau européen des institutions nationales des droits de l'Homme**

Ms Julie LEJEUNE, a.i. Secretary General, Permanent Secretariat

**European Trade Union Confederation (ETUC) / Confédération européenne des syndicats (CES)**

Mr Stefan CLAUWAERT, ETUI Senior Researcher, ETUC Representative in the European Social Charter Governmental Committee

**Conference of European Churches (CEC) / Conférence des églises européennes (CEC)**

Mr John MURRAY, Human Rights and Religious Freedom Secretary

<b>SECRETARIAT</b>
--------------------

**DGI – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du Service des politiques et du développement des droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme  
Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Ms Merete BJERREGAARD, Head of Unit on Human Rights Development / Chef de l'Unité Développement des droits de l'homme, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Cipriana MORARU, Senior Legal Officer / Juriste principal, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mr Javier LANZUELA, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mr Jérémie SPEISER, Assistant Administrator / Administrateur Assistant, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Elisa SAARI, Assistant Lawyer / Juriste Assistant, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Lilja GRETARSDOTTIR, Deputy Head of the Cooperation with International Institutions and Civil Society Division / Chef adjoint de la Division de la coopération avec les institutions internationales et la société civile

Ms Jennifer SCHUETZE-REYMANN, Lawyer / Juriste, Cooperation with International Institutions and Civil Society / Coopération avec les institutions internationales et la société civile

Mr Douglas WEDDERBURN-MAXWELL, Assistant Lawyer / Juriste Assistant, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mme Corinne GAVRILOVIC, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mme Chloé GUERIN, Stagiaire, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en

Mme Grazia SCOCCA, Stagiaire, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en

\* \* \*

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Ms Amanda BEDDOWS

Ms Sylvie BOUX

Mr Nicolas GUITTONNEAU

Annexe III**Commentaires du CDDH sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire**

(tels que adoptés par le CDDH lors de sa 88<sup>e</sup> réunion, 5-7 décembre 2017)

**I. RECOMMANDATION 2104(2017) - « LES DROITS HUMAINS DES PERSONNES AGÉES ET LEUR PRISE EN CHARGE INTEGRALE »****Commentaires**

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire a adopté le 12 septembre 2017 la Recommandation 2104(2017) sur les droits humains des personnes âgées et leur prise en charge intégrale. Il estime que c'est l'un des principaux domaines de droits de l'homme auxquels l'Europe est confrontée.

2. Le CDDH se réfère à la Recommandation 2104(2017) de l'Assemblée parlementaire à la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2014)2 sur la promotion des droits de l'homme des personnes âgées. Il rappelle que, dans le mandat pour 2018-2019, le Comité des Ministres a invité le CDDH à examiner la mise en œuvre de cet instrument.

3. Comme l'Assemblée le suggère de manière approfondie, cette mise en œuvre notamment en associant étroitement les parties prenantes concernées, en particulier les Institutions nationales des droits de l'homme qui contribuent à la mise en œuvre de ces droits de collaboration avec les acteurs et leur action au niveau local, national et international.

- (i) Dans un premier temps, il envisage de demander aux Etats membres, aux Institutions nationales des droits de l'homme et aux autres parties prenantes de mettre à jour le catalogue de bonnes pratiques qui accompagne la Recommandation de 2014 et de communiquer tout développement positif intervenu depuis 2014.
- (ii) Sur la base des informations reçues, un Atelier ou un Séminaire intergouvernemental impliquant la société civile et les Institutions nationales des droits de l'homme pourrait être organisé par le CDDH dans un tel cadre que des discussions pourraient avoir lieu, le cas échéant, afin d'explorer la pertinence d'un instrument contraignant dans ce domaine. Cependant, il est évident que la mise en œuvre de cet instrument doit être soigneusement explorée par rapport aux principaux instruments existants du Conseil de l'Europe, à savoir, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne (révisée). L'application effective, par les Etats membres, de ces instruments est suffisante pour assurer une protection appropriée des droits des personnes âgées. Ces normes de base sont rappelées dans la Recommandation CM/Rec(2014)2 susmentionnées.

4. Dans ce contexte, le CDDH note la pertinence de l'article 23 (droits des personnes âgées à la protection sociale) de la Charte sociale européenne révisée. Le CDDH rappelle que son mandat pour 2018 et 2019 le charge également de mener une réflexion approfondie sur la protection des droits sociaux au sein de ce cadre, il se penchera, entre autres, sur la situation des personnes âgées.

## II. RECOMMANDATION 2110(2017) – « LA MISE EN ŒUVRE DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME »

### Commentaires<sup>1</sup>

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) prend note de la Résolution de l'Assemblée Parlementaire de la Cour européenne des droits de l'homme (2017) des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

2. Le CDDH note que la problématique de la mise en œuvre de l'exécution des arrêts de la Cour, avait été mise en exergue lors de plusieurs conférences ministérielles, en dernier lieu celle de Bruxelles sur l'exécution des arrêts de la Cour et de sa surveillance par le Comité des Ministres est un des thèmes principaux des travaux en cours du CDDH au sein du Comité des Ministres et de la Cour<sup>2</sup> système de

3. En 2013, le CDDH a identifié trois arrêts dans les généraux un délai approprié : (i) la réticence de la part soit du Parlement pour adopter la législation ; (ii) les problèmes de fond et la complexité technique, par exemple la nomenclature des mesures qui doivent être grande coordonnées ou de vastes réformes législatives ; (iii) l'insuffisance pure et simple de mesures qui n'est pas technique en particulier mais, par exemple, à un manque d'effectifs

4. Depuis 2014, des échanges réguliers d'information sur l'exécution des arrêts ont eu lieu au sein d'organismes tels que, entre autres, le réexamen ou la réouverture des affaires à la suite d'arrêts rendus ainsi que la vérification de la compatibilité des lois avec la Convention<sup>5</sup>. Le CDDH a également pris une part active dans un certain nombre de travaux qui concernent l'exécution

5. Concernant en particulier l'exécution rapide des arrêts de la Cour, le CDDH a publié en 2017 un *Guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de l'exécution rapide des arrêts de la Cour* par le Comité des Ministres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre. Le *Guide européen de l'exécution rapide des arrêts de la Cour* comprend un inventaire de bonnes pratiques lié à la Recommandation<sup>7</sup>.

6. En ce qui concerne les idées mises en avant par la Recommandation 2110 (2017) au Comité des Ministres, le CDDH aimerait présenter les commentaires suivants :

<sup>1</sup> Elaboré par le DH-SYSC lors de sa 4<sup>e</sup> réunion (9-10 novembre 2017, DH-SYSC(2017)05 Annexe III).

<sup>2</sup> Voir le mandat du CDDH et du DH-SYSC pour le biennium 2018-2019. Le rapport du CDDH de 2015 sur la surveillance de la Convention européenne des droits de l'homme est considéré comme un des quatre grands domaines cruciaux qui sont cruciaux pour la viabilité du système de la Convention. Dans sa contribution à la Conférence de Bruxelles, le CDDH affirme que l'exécution entière et rapide des arrêts de la Cour est essentielle à l'efficacité du système de la Convention.

<sup>3</sup> Rapport du CDDH sur la question de savoir si des mesures plus efficaces ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié, 2013, document CDDH(2013)R79 Addendum I, §§ 6-7.

<sup>4</sup> Voir document DH-GDR(2014)R6, Point 5.

<sup>5</sup> « Aperçu de l'échange de vues des États membres de la Cour sur la vérification de la compatibilité de la législation avec la Convention (modalités, avantages, obstacles) », document DH-SYSC(2016)013REV.

<sup>6</sup> En particulier, la table ronde multilatérale sur « la réouverture des procédures suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme » organisée à la Conférence internationale sur le renforcement des mécanismes nationaux pour une mise en œuvre effective de la Convention (Saint-Petersbourg, 22-23 octobre 2015). En outre, une conférence intitulée « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme » a été organisée à Oslo en 2016. La participation active du CDDH à ces travaux est décrite dans le rapport du CDDH sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme.

<sup>7</sup> Voir document CDDH(2017)R87 Addendum I.

- 2.1. de reconsidérer l'utilisation des procédures prévues aux paragraphes 3 à 5, de la Convention, dans le cas où cela se heurterait à une forte résistance de la part des autorités nationales.

7. Il convient de rappeler les *Propositions pratiques pour la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour en cas de manquements systémiques* adoptées par la Cour en 2008<sup>8</sup>. Ce texte a contribué à l'introduction par le Comité des Ministres du mécanisme de la « surveillance à deux axes » (standard et soutenue). En 2013, le CDDH a présenté son rapport sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont prises par les Etats membres qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié<sup>9</sup>. Le *Guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Convention* de 2017 examine le rôle du mandataire spécial, du coordinateur dans l'identification et la mise en œuvre de mesures d'urgence, de la visibilité et la sensibilisation au processus d'exécution, ainsi que la coopération avec le Comité des Ministres et le Service de l'exécution. Le CDDH a travaillé avec les moyens pour prévenir ou résoudre les cas de problèmes substantiels et persistants dans le processus d'exécution.

8. Le CDDH suit avec intérêt les développements récents dans le domaine des procédures prévues à l'article 46, paragraphes 3 à 5, de la Convention, en particulier les mesures individuelles<sup>10</sup> liées aux requérants individuels que les mesures générales<sup>11</sup> visant à remédier à des manquements systémiques.

9. Dans ses travaux sur la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme, le CDDH a noté que dans le cas de manquements systémiques dans la protection et la promotion des droits de l'homme, de nombreux arrêts de la Cour et des institutions doivent encore être mis en œuvre par les Etats membres en raison du biais de

10. Par ailleurs, le CDDH continue ses travaux en produisant une compilation de bonnes pratiques en ce qui concerne les mesures générales prises par les Etats membres visant à exécuter les arrêts de la Cour concernant les droits de l'homme et la liberté de réunion. Les Institutions nationales des droits de l'homme et la liberté de réunion

- 2.5. d'accroître le rôle des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations internationales dans ce processus

11. La Déclaration de Bruxelles<sup>14</sup> a réitéré la nécessité d'impliquer les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile, le cas échéant, dans le processus de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour. Dans la même veine, les Règles du Comité des Ministres pour la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour prévoient des termes relatifs à l'implication des organismes nationaux de protection des droits de l'homme et de la société civile dans le processus du mécanisme de supervision en ce qui concerne les arrêts de la Cour. Le CDDH s'est appuyé de manière significative sur les

<sup>8</sup> Voir document CDDH(2008)014 Addendum II.

<sup>9</sup> Voir document CDDH(2013)R79 Addendum I. Le texte a été examiné par les Délégués des Ministres à la suite de la réception des commentaires de la Cour. Concernant les commentaires de la Cour, voir « Réponse de la Cour européenne des droits de l'homme à la demande de clarification des commentaires sur le rapport de l'exécution du CDDH », document CDDH(2014)656.

<sup>10</sup> Voir notamment *Khar Manimadov c. Azerbaïdjan*, Requête n° 15172/13, Arrêt du 22 mai 2014, Cour européenne des droits de l'homme.

<sup>11</sup> Voir notamment *Barthych et autres c. Ukraine*, Requête n° 46852/13 et al., Arrêt du 12 octobre 2017 (Grande Chambre), Cour européenne des droits de l'homme.

<sup>12</sup> « Analyse de l'impact des législations, politiques et pratiques des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme ». Voir document CDDH(2017)R87 Addendum I.

<sup>13</sup> *Ibid.*, § 277.

<sup>14</sup> Déclaration de Bruxelles, 2015, Préambule, considérant 7.

<sup>15</sup> Règles du Comité des Ministres pour la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour, Règles amiables, Règle 9 – Communications au Comité des Ministres, travail préparatoire des Délégués des Ministres lors de leur 1275<sup>e</sup> réunion, 18 janvier 2017.



son analyse de l'impact de la législation nationale sur les activités des organisations de la société civile, des défenseurs de et des Institutions nationales des droits de l' l'amélioration de la mise en œuvre des droits de l' leur mandat de protection et promotion des droits de l'homme. Con de Paris, elles collaborent également avec la soci avec le système international des droits de l'homme cas échéant, à collaborer activement dans l'exécution

- 2.6. de continuer à intensifier, au sein du Co entre toutes les parties prenantes concernées, notamment la Cour européenne des droits d'Assemblée, le Secrétaire et son Gre Général, le Commissaire aux droits de l' européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants

12. Le CDDH, par le biais de son sous-comité le DH-SYSC, travaillera en synergie et en coopération avec d'autres instances et <sup>16</sup>. Un tivités p exemple pratique d'une telle synergie celui de oique da l'exécution des arrêts de la Cour, est l'interaction l'APCE et le Panel consultatif d'experts sur les ca les travaux effectués au sein du CDDH concernant le processus de sélection et d juges de la Cour<sup>17</sup>. Le CDDH et ses comités subordonnés travaillent en synergie dans leurs activités avec le Service de l'exécution des arrêt présentation p'ut de rechercher HUDOC E X d'Ec la'onsi que d'informati l'état de l'exécution des <sup>18</sup> réunion du DH-SYSC le 2006<sup>18</sup> ur en marg

- 2.7. d'accroître les ressources du Service de Cour européenne des droits de l' h o m m e

13. Dans son rapport de 2015 sur l'avenir à plus lo CDDH souligne l'importance que les organes chargés arrêts de la Cour (en l'espè etance de son Secrétaire et des Minis le Service de l'exécution des arrêts de la Cour) b suivre efficacement le grand no<sup>19</sup> Un seuil pour une augmentation des ressources mises à disposit ion du Service de l'exécutio également été exprimé dans la Déclaration de Bruxelles de 2015.

### Conclusion

14. Le Comité souligne à l'intention de l'Assemblée parlementaire terme de la Convention, y compris la mise en œuvre dialogue renforcé entre tous les acteurs de la Conv continuera ses travaux dans les mois à venir dans le souci de renforcer, à tous les stades de ce processus, ce dialogue qui est bénéfique à l'exé

## III. RECOMMANDATION 2115(2017) – « LE RECOURS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES GENETIQUES CHEZ LES ETRES HUMAINS »

<sup>16</sup> Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du systè de l'homme, 2015, document CDDH(2015)R84 Addendum I, §§

<sup>17</sup> Ces travaux sont à présent entrepris dans le cadre du suivi au rapport du CDDH de 2015 sur l'aveni à plus long terme du système de la Convention, celui-ci étant le résultat des travaux intergouvernementaux entrepris en réponse aux §§ 35. c-f de la Déclaration de Brighton.

<sup>18</sup> Voir document DH-SYSC(2016)R2, § 3.

<sup>19</sup> Rapport du a CDDH plus long terme du système de la Convention européenne des droit de l'homme, 2015, document CDDH(2015)R84 Addendum I, §§

**Commentaires du DH-BIO<sup>20</sup>**  
**( pour l'information du CDDH )**

1. Le Comité des Ministres a convenu de communiquer au Comité de Bioéthique (DH-BIO), ainsi qu'au Comité directeur pour les droits et commentaires éventuels, la Recommandation Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) s aux nouvelles technologies génétiques chez les êtres humains".

2. Le DH-BIO a examiné la Recommandation lors de sa 12<sup>ème</sup> réunion plénière (26-27 octobre 2017) et a adopté ces commentaires.

3. Dans sa Recommandation l'APCE considère que ces récentes avancées en matière de génome humain ont ouvert la voie à des opportunités nouvelles et des préoccupations éthiques sans précédent... cette meilleure connaissance de la constitution génétique ouvre de nouvelles possibilités encourageantes pour le diagnostic, la prévention et, finalement, le traitement de certaines maladies. D'autre part, elle soulève des questions complexes relatives aux droits humains, notamment, mais pas seulement, quant aux préjudices involontaires pouvant découler des techniques utilisées, de nouvelles techniques, et des abus potentiels à des fins de « eugénisme ».

4. Le DH-BIO salue l'initiative de l'APCE et partage les préoccupations exprimées quant aux risques liés aux [à] [certains] développements technologiques et leurs possibles applications aux êtres humains. A cet égard il rappelle, comme le fait l'APCE, que l'article 17 de la Convention européenne des Droits de l'homme et de la biologie humaine (Convention d'Oviedo) limite les raisons pour lesquelles la modification du génome de la descendance.

5. La Déclaration sur les technologies de modification du génome adoptée par le DH-BIO en décembre 2015 souligne que la Convention d'Oviedo énonce des principes qui peuvent être des références pour le débat sollicité au niveau international sur le recours aux nouvelles technologies génétiques chez les êtres humains. Le DH-BIO salue donc particulièrement la recommandation faite aux États membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Oviedo de ratifier rapidement possible, [ou, au minimum, à interdire au niveau national les grossesses induites à partir de cellules germinales ou d'embryons humains modifiés de manière intentionnelle] ».

6. Le DH-BIO est d'accord avec l'Assemblée générale de l'Unesco sur le débat public ouvert et éclairé sur le potentiel médical et les conséquences, du point de vue de l'éthique et des droits humains, de l'application de ces technologies aux êtres humains ». Ces considérations sont également exprimées dans l'article 17 de la Convention d'Oviedo, qui demande que les questions fondamentales posées par les développements de la biologie et de la médecine fassent l'objet d'un débat public approprié à la lumière, en particulier, des implications médicales, sociales, économiques, éthiques et juridiques pertinentes, et que leurs possibles applications fassent l'objet de consultations appropriées ». Compte tenu de ces engagements et dans le cadre de ses initiatives pour répondre aux enjeux pour les droits de l'homme soulevés par la biologie et la médecine, le Comité des Ministres a décidé d'élaborer des orientations sur la manière de promouvoir le débat public et des consultations appropriées sur les questions fondamentales posées par les développements de la biologie et de la médecine.

7. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de demander au Comité de Bioéthique (DH-BIO) du Conseil de l'Europe d'évaluer les

<sup>20</sup> À ce stade, le projet de commentaires est susceptible de subir des modifications éditoriales, en vue de son adoption par le Bureau du DH-BIO, par procédure écrite, le 27 novembre 2017.



toutes les questions abordées dans la Résolution 2191 (2017) ne relèvent pas de son domaine de compétence. Il se limite donc aux questions relevant de ce dernier.

4. L'objectif du DH-BIO est de protéger la dignité humaine et les droits de l'individu dans le domaine biomédical physique et le respect du principe du consentement libre et éclairé, tels que protégés par la Convention sur les Droits de l'Homme et font partie de cet objectif.

5. Le DH-BIO a lancé des travaux dans le domaine organisant une audition, portant notamment sur les questions relatives aux droits de l'Homme des enfants <sup>22</sup> lors de sa 9<sup>ème</sup> réunion plénière (Strasbourg, 31 mai - 2 juin 2016), en coopération avec l'Unité Orientation Sexuelle et Identité de Genre (SOGI) du Conseil de l'Europe. Ces questions ont été analysées plus avant dans deux études sur les droits de l'enfant en biomédecine <sup>22</sup>, commandées par le DH-BIO dans le cadre de la Stratégie pour les Droits de l'Enfant, qui vise les enfants présentant des différences dans le développement sexuel et des conditions d'inter <sup>23</sup>. Dans ce contexte et compte tenu des intérêts déjà exprimés par les délégations pour les questions éthiques soulevées par les interventions sur les enfants intersexes, le DH-BIO, lors de sa 11<sup>ème</sup> réunion plénière (Strasbourg, 6-8 Juin 2017), est convenu d'inscrire le thème des enfants inter

6. Par conséquent, cette question fera partie d'un Plan d'Action Stratégique sur les résultats de la Conférence organisée par le DH-BIO à l'occasion <sup>23</sup> de la 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention sous les auspices de la Présidence tchèque du Comité des Ministres, dont une session est consacrée à l'évolution des pratiques dans l'autonomie, consentement et protection de la vi

7. Le DH-BIO apprécie les encouragements à poursuivre son travail sur le renforcement de droits des enfants en biomédecine, et, notamment, des enfants intersexes et est d'accord avec l'Assemblée sur les normes européennes communes et de fournir des orientations sur la meilleure manière de protéger les droits de l'Homme des enfants différents groupes de personnes, y compris les professionnels de santé, assistants sociaux (l'...) s'engage à poursuivre ses travaux dans ce domaine, en étroite collaboration avec les autres organes et institutions compétents, y compris en particulier le Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) et le Comité d'Unité SOGI.

### Commentaires du CDDH

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme de l'Assemblée <sup>24</sup> (2017) - Promouvoir les droits humains et éliminer les discriminations à l'égard des personnes transgenres et intersexes a signalé au Comité des Ministres sa satisfaction pour les commentaires fournis par le Comité de bioéthique (DH-BIO) à ce sujet.

2. Le CDDH saisit cette opportunité pour souligner la nécessité, pour les Etats membres, de rappeler les normes de base communes à respecter en matière de protection des droits de chaque individu et les Etats membres se sont engagés à garantir la jouissance des droits et

<sup>22</sup> Kavot Zillén, Jameson Garland, Santa Slokenberga, Uppsala biomédecine: défis soulevés par les avancées et les incertitudes de la biomédecine, <https://rm.coe.int/16806d8e2f>; et Ton Liefaard, Aart Hendriks, Daniëlla Law to Practice, towards a roadmap to strengthening child rights in biomedicine, <https://rm.coe.int/leiden-university-report-biomedicine-final/168072fb46>

<sup>23</sup> Leiden, pp. 34-35, Uppsala, pp. 40-45.

libertés de toute personne relevant de leur juridiction sans distinction aucune fondée notamment sur le sexe. Dans cette perspective, il peut être demandé aux États membres de fournir des orientations pratiques sur la meilleure manière de protéger les droits de l'homme des personnes intersexes et tout particulièrement des enfants intersexués. Vu la complexité de ces questions, le CDDH se félicite de l'engagement pris par le Royaume-Uni de ses commentaires à poursuivre ses travaux dans ce domaine en étroite collaboration avec les autres organes et institutions compétents au sein

\* \* \*

Annexe IV

**Préparation du projet de rapport du CDDH  
sur la protection juridique des droits sociaux  
a u s e i n d u C o n s e i l d e l ' E u r o p e**

**Possible table des matières préparée par le Secrétariat  
pour discussion lors de la 2<sup>e</sup> réunion du CDDH-SOC (printemps 2018)**

*(telle que notée par le CDDH lors de sa 88<sup>e</sup> réunion, 5-7 décembre 2017)*

**Résumé****Introduction**

1. Mandat reçu et méthode suivie (« toile de fond » des travaux du CDDH-SOC)
2. Rappel du contexte
  - a. I n d i v i s i b i l i t é e t i n t e r d é p e n d a n c e d e s d r o i t s
  - b. Droits sociaux et transformations socio-économiques
  - c. D r o i t s s o c i a u x , C o n s e i l d e l ' E u r o p e e t U n i o n

**I. LA PROTECTION JURIDIQUE DES DROITS SOCIAUX AU SEIN DU CONSEIL DE  
L ' E U R O P E**

**1. La Convention européenne des droits de l ' h o m m e**

- (a) Normes pertinentes
  - Protection directe de certains droits sociaux
    - I n t e r d i c t i o n d e l ' e s c l a v a g e ( a r t i c l e 4 d e l a C o n v e n t i o n C E D H )
    - Liberté syndicale (article 11 CEDH)
    - D r o i t à l ' é d u c a t i o n ( a r t i c l e 2 d u P r o t o c o l e n ° 1 C E D H )
  - Protection indirecte de nombreux autres droits sociaux
    - Droit à la vie (article 2 CEDH)
    - Interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (article 3 CEDH)
    - Droit à un procès équitable (article 6 CEDH)
    - Droit au respect de la vie privée et familiale (article 8 CEDH)
    - Liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9 CEDH)
    - L i b e r t é d ' e x p r e s s i o n ( a r t i c l e 1 0 C E D H )
    - Interdiction de la discrimination (article 14 CEDH)
    - Protection de la propriété (article 1 du Protocole n°1 CEDH)
    - Interdiction générale de la discrimination (Protocole n°12 CEDH)
- ( b ) J u r i s p r u d e n c e d e l a C o u r e u r o p é e n n e d e s d r o i t s
- (c) Exécution des arrêts de la Cour

**2. La Charte sociale européenne**

Etat des signatures, ratifications et nombre de dispositions acceptées

- (a) Normes et mécanismes
  - Le Comité européen des droits sociaux (CEDS)
    - Conclusions et décisions
    - Procédure des rapports étatiques
    - Procédure des réclamations collectives
- (b) Interprétation et application de la Charte par le CEDS
  - Le CEDS face à la jurisprudence de la Convention et à d ' a u t r e s i n s t r u m e n t s i n t e r n a t i o n a u x
  - L a p r i s e e n c o m p t e d e l a C h a r t e e u r o p é e n n e d r o i t d e l ' U n i o n
  - Les réclamations collectives introduites à ce jour
- ( c ) M i s e e n œ u v r e n a t i o n a l e
  - Applicabilité de la Charte par les tribunaux nationaux
  - Réformes internes menées à la suite de décisions / conclusions du CEDS

Formation et sensibilisation à la Charte  
 (d) Le droit de l'Union européenne et la Charte

## II. ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS SOCIAUX AU SEIN DU

### 1. Le Comité des Ministres

### 2. Le Secrétaire Général

La Conférence « Turin I » (octobre 2014)  
 La Conférence de Bruxelles (février 2015)  
 La Conférence « Turin II » (mars 2016)  
 La Conférence de Nicosie (février 2017)  
 Etat actuel du suivi du « Processus de Turin »

### 3. L'Assemblée parlementaire

### 4. Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux

### 5. Le Commissaire aux droits de l'homme

### 6. La Conférence des OINGs

## III. ACTIONS EN DEHORS DU CONSEIL<sup>24</sup> DE L'EUROPE

1. Union européenne
2. Enceintes internationales<sup>25</sup>
3. Société civile<sup>26</sup>

## Conclusions

## Annexes

<sup>24</sup> Dans le but d'une comparaison du Conseil de l'Europe

<sup>25</sup> En particulier, l'Organisation internationale du t

<sup>26</sup> En particulier, les organisations internationales

Annexe V

**Structure préliminaire du Guide de bonnes pratiques  
sur la manière de concilier la liberté d'expression  
libertés, notamment dans les sociétés culturellement diverses**

*( telle qu' approuvée par le Comité des Ministres le 2017 )*

**I. Introduction**

- Droits dans les sociétés culturellement diverses
- Défis actuels et menaces

**II. Historique du Guide**

- Les anciens travaux pertinents du CDDH
- Le mandat
- Le Groupe cible destinataire du Guide
- Les critères de sélection pour les bonnes pratiques

**III. Champ d'action et contenu du droit à la liberté**

A. Protection de la liberté d'expression

B. Les acteurs spécifiques et leur relation avec

- i. Domaine d'intérêt spécifique : Liberté d'expression et discours politiques
- ii. Domaine d'intérêt spécifique : "fake news" (désinformation)

**IV. Discours de haine****V. Concilier la liberté d'expression et les autres**

A. Liberté d'expression et droit à la vie privée

B. Liberté de pensée, de conscience et de religion

- i. Domaine d'intérêt spécifique : le blasphème

C. Liberté d'expression et liberté de rassemblement

D. Liberté d'expression et interdiction de la dis

**Annexe I** [le cas échéant]



Annexe VI**Mise en œuvre du mandat 2018 du CDDH pour 2018****Dates envisagées par le CDDH  
pour la finalisation des travaux en cours***(88<sup>e</sup> réunion du CDDH, 5-7 décembre 2017)*

Travaux entrepris en 2016-2017	Date envisagée pour la finalisation des travaux en 2018-2019
Contribution à d'éventuels travaux sur <b>mutilations génitales féminines et le mariage forcé</b>	89 <sup>e</sup> réunion du CDDH juin 2018
Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation n° R(2014)2 du Comité des Ministres CM/Rec(2014)2 sur la <b>des personnes âgées</b> – organisation d'un Atelier	<i>Présidence croate du CM : mai - novembre 2018</i>  89 <sup>e</sup> réunion du CDDH juin 2018 - Atelier  90 <sup>e</sup> réunion du CDDH novembre 2018 - Rapport d'activité sur
Organisation d'un Atelier sur <b>le terrorisme</b>	<i>Présidence française du CM : mai - novembre 2019</i>  91 <sup>e</sup> réunion du CDDH juin 2019 – Atelier
Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation n° R(2010)5 du Comité des Ministres CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la <b>discrimination contre les personnes LGBTI</b> - Rapport d'activité sur le suivi	91 <sup>e</sup> réunion du CDDH juin 2019 – Rapport d'activité sur le suivi
<i>Groupe de rédaction sur les Droits Sociaux (CDDH-SOC)</i>  Finalisation de l'analyse du cas de la protection des <b>droits sociaux</b> en Europe ;  Sur la base de l'identification des bonnes pratiques et élaborer des propositions éventuelles visant à améliorer la mise en œuvre des	89 <sup>e</sup> réunion du CDDH juin 2018 - Analyse juridique adoptée par le CDDH  92 <sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 – Rapport d'activité
<i>Groupe de rédaction sur la Société Civile et les Institutions Nationales de Droits de l'Homme (CDDH-INST)</i>  Sur la base des travaux effectués en 2016-2017, élaboration d'un projet d'instrument du Comité des Ministres accompagné d'un guide de bonnes pratiques effective et <b>espace de la société civile</b> de l'Europe.  Révision de la Recommandation n° R(97)14 du Comité des Ministres aux États membres d' <b>institutions nationales</b> indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme.  <b>Organisation d'un atelier sur la société civile et ses institutions nationales de droits</b>	<i>Présidence finlandaise du CM : novembre 2018 - mai 2019</i>  90 <sup>e</sup> réunion du CDDH novembre 2018 – Projet d'instrument accompagné d'un guide de bonnes pratiques – Atelier  92 <sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 – Projet de Recommandation révisée

Travaux entrepris en 2016-2017	Date envisagée pour la finalisation des travaux en 2018-2019
Suivi de la Convention de Tromsø du 18 juin 2009 (CETS n° 205) s u <b>accès aux documents publics</b> – o r g a n i s a t i o n d	<i>Présidence finlandaise du CM :</i> novembre 2018 - mai 2019  90 <sup>e</sup> réunion du CDDH mai /juin 2019 – Atelier
Mise en place de la Plateforme <b>d r o i t s d e l ' h o m m e</b>	90 <sup>e</sup> réunion du CDDH novembre 2018 – Mise en place et phase initiale de la Plateforme  92 <sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 – Première publication des résultats
<i>Groupe de rédaction sur la Li b e r</i> <i>Dr o i t s o m m e (CDDH-EXP)</i> <i>Exp r e s s i o n e t l i e n</i> Sur la base des travaux effectués en 2016-2017, é l a b o r instrument non-contraignant (par ex. lignes directrices, guide de bonnes pratiques, recommandation) sur la manière de <b>concilier la</b> <b>l i b e r t é d ' e x p r e s s i o n a v e c d ' a u</b> <b>libertés</b> , en particulier dans les sociétés culturellement diverses	90 <sup>e</sup> réunion du CDDH novembre 2018 – Guide de bonnes pratiques  92 <sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 – Projet d ' i n s t r u m e n t n o n - c o n t r a i n a n t
<i>G r o u p e d e r é d a c t i o n s u r l a p l a c e d e</i> <i>juridique européen et international (DH-SYSC II)</i> Préparation du rapport sur la <b>place de la Convention dans</b> <b>l ' o r d r e j u r i d i q u e e u r o p é e n e t i</b> Adoption par la Groupe du projet de chapitre sur le Thème 1 en septembre 2018 Adoption par la Groupe du projet de chapitre sur le Thème 2 en mars 2019 Adoption par la Groupe du projet de chapitre sur le Thème 3 en mai 2019 Adoption par la Groupe du projet de Rapport révisé en septembre 2019	90 <sup>e</sup> réunion du CDDH novembre 2018 – Présentation du rapport intermédiaire (projet de chapitre du Thème 1)  92 <sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 – Adoption du projet de Rapport révisé
<i>G r o u p e d e r é d a c t i o n s u r l e s y s t è m e d e l a C o n v e n t i o n e u r o p é e n n e d e s</i> <i>d r o i t s d e l ' h o m m e ( D H</i> Mise à jour de la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention européenne des <b>d r o i t s d e l ' h o m m e e n</b> <b>universitaire et la formation professionnelle</b>	92 <sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 - Projet de Recommandation révisée
<i>C o m i t é d ' e x p e r t s s u r l e s y s t è m e d e</i> Mise à jour du Guide des bonnes pratiques, accompagnant la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur les <b>recours effectifs face à</b> <b>la durée excessive des procédures</b>	92 <sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 - Projet de Guide révisé

Travaux entrepris en 2016-2017	Date suggérée pour la finalisation des travaux en 2018-2019
<p><i>Groupe de rédaction sur les Droits de l'Homme et de la Migration (CDDH-MIG)</i></p> <p>Sur la base des travaux effectués en 2016-2017, élaboration d'un ou de plusieurs <b>contraint(s)</b> du Comité des Ministres (p.ex. recommandation, lignes directrices, manuel de bonnes pratiques) concernant les questions de droits de l'homme et de la <b>migration</b>, en particulier les alternatives efficaces à la rétention des migrants et demandeurs d'asile</p>	<p>92<sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 – Projet d'instruction <b>contraignant</b></p>
<p><i>Comité de bioéthique (DH-BIO)</i></p> <p>Finalisation du nouveau Protocole additionnel relatif à la protection des droits de l'homme et de la <b>troubles mentaux</b> à l'égard du placement involontaires</p>	<p>92<sup>e</sup> réunion du CDDH décembre 2019 - Projet de Protocole additionnel</p>

Annexe VII**S u i v i d e l a m i s e e n œ u v r e d e l a  
Recommandation CM/Rec(2010)5****Échéancier***(tel que adopté par le CDDH lors de sa 88<sup>e</sup> réunion, 5-7 décembre 2017)*

16-17 novembre 2017	Table ronde du Réseau Européen des Points Focaux Gouvernementaux sur les personnes LGBTI: <ul style="list-style-type: none"> <li>• présentation du calendrier et accord sur le rôle du Réseau des Points Focaux dans le processus de révision</li> <li>• accord sur l'inventaire des données existantes lors de la réunion de coordination des organisations internationales (FRA, OCDE, HCDH, UNESCO, Banque mondiale, OIT, EC)</li> </ul>
5-7 décembre 2017	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH - Décision concernant la procédure et l'échéancier
Fin 2017	Rédaction d'un questionnaire par l'Unité OSIG en partenariat avec le Réseau des Points Focaux
Janvier 2018	Transmission du projet de questionnaire au Bureau du CDDH pour approbation et diffusion du questionnaire approuvé aux parties prenantes (Etats membres, Institutions nationales des Droits de l'homme, ONG)
Juin 2018	89 <sup>e</sup> réunion du CDDH - Le CDDH prendra note des réponses au questionnaire reçues jusque-là et procédera à un échange de vues au sujet d conférence
30 juin 2018	Délai provisoire pour la transmission des réponses au questionnaire
Juillet – novembre 2018	L'Unité OSIG effectuera des recherches et contributions et rédigera un projet préliminaire de Rapport
Novembre 2018	90 <sup>e</sup> réunion du CDDH - Présentation par l'Unité OSIG du projet préliminaire de Rapport pour un premier échange de vues et commentaires de la part du CDDH
Janvier - mai 2019	Finalisation par l'Unité OSIG du projet de Rapport à la lumière des commentaires du CDDH
Juin 2019	91 <sup>e</sup> réunion du CDDH - Présentation, pour approbation par le CDDH, du projet final de Rapport et de la proposition d'une décision de suivi Ministres.

Annexe VIII**P o i n t s f o c a u x d u C D D H a u p r è s d ' a u t r e s i**

*(Liste adoptée par le CDDH lors de sa 88<sup>e</sup> réunion, 5-7 décembre 2017)*

1. Comité de bioéthique (DH-BIO) : Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)
2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : Mme Brigitte OHMS (Autriche)
3. Commission européenne pour l'éfM.i.V. à a.c.i.t.é de l SCHORM (République tchèque)
4. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : Mme Florence MERLOZ (France)
5. Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal)
6. Comité directeur sur les médias et la soci M.ité de l' i n Kristine LICIS (Lettonie)
7. Comité ad hoc pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) : Mme Svetlana GELEVA (« L ' République Yougoslave de Macédoine »)
8. Comité consult at i f de la Convention pour la protect du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : Mme Brigitte OHMS (Autriche)
9. Comité d' experts sur le terrorisme ( CODE WICKREMASINGHE (Royaume-Uni)
10. Comité des Parties à la Convention du Conseil enfants contre l' exploi Comité de Lanzarote ») : M. s abus sex Joan FORNER ROVIRA (Andorre)
11. Comité ad hoc pour les droits des enfants (CAHENF) : M. Frank SCHÜRMAN (Suisse)
12. Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) : Mme Krista OINONEN (Finlande)
13. Comité d' experts sur la rétenti -DAM) : a d m i n i s t r M. Morten RUUD (Norvège) / M. Frank SCHÜRMAN (Suisse).

**RAPPORTEURS DU CDDH**

14. Rapporteure sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage : Mme Svetlana GELEVA (« L ' République yougoslave de Macédoine »)
15. R a p p o r t e u r p o u r p b u r 2018a M. Philippe WERY (Belgique)

Annexe IX**Élections****Composition du Bureau, présidences et rapporteurs***(suite aux élections ayant eu lieu lors de la 88<sup>e</sup> réunion du CDDH, 5-7 décembre 2017)*

<b>BUREAU DU CDDH</b>	<b>FIN DU MANDAT</b>	<b>REFERENCES</b>
M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), Président	31 décembre 2018 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
M. Morten RUUD (Norvège), Vice-Président	31 décembre 2018 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
M. Joan FORNER ROVIRA (Andorre), Membre	31 décembre 2018 (mandat de 2 ans non renouvelable)	86 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2016)
Mme Kristine LIČIS	31 décembre 2019 (mandat de 2 ans non renouvelable)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
Mme Zinovia STAVRIDIS (Grèce), Membre	31 décembre 2019 (mandat de 2 ans non renouvelable)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
Mme Florence MERLOZ (France), Membre	31 décembre 2018 (mandat de 1 an renouvelable 1 fois pour 2 ans)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
Mme Krista OINONEN (Finlande), Membre	31 décembre 2019 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
Mme Maris KUURBERG (Estonie), Membre	31 décembre 2018 (mandat de 1 an renouvelable 1 fois pour 2 ans)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
<b>PRESIDENCES</b>		
<b>DH-BIO</b> Mme Beatrice IOAN (Roumanie), Présidente	31 décembre 2018 (mandat d'1 an renouvelable)	12 <sup>e</sup> réunion du DH-BIO (octobre 2017) 88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
<b>DH-SYSC</b> Mme Brigitte OHMS (Autriche), Présidente	31 décembre 2018 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
<b>DH-SYSC-II</b> Mme Florence MERLOZ (France), Présidente	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
<b>DH-SYSC-III</b> Mme Vasileia PELEKOU (Grèce), Présidente	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
<b>CDDH-SOC</b> M. Vít A. SCHORM (République tchèque), Président	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
<b>CDDH-EXP</b> M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), Président	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)
<b>CDDH-MIG</b> M. Morten RUUD (Norvège), Président	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)

<b>CDDH-INST</b> Mme Krista OINONEN (Finlande), Présidente	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)	
<b>RAPPORTEURS<sup>27</sup></b>			
<b>CDDH-EXP</b> Mme Kristine LIČIS	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)	
<b>CDDH-MIG</b> M. Frank SCHÜRMAN (Suisse)	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)	
<b>DH-SYSC-II</b> M. Alexei ISPOLINOV (Fédération de Russie) – Thème 1 M. Chanaka WICKREMASINGHE (Royaume-Uni) – Thème 1 Mme Sofia KASTRANTA (Grèce) – Thème 2 Mme Kristine LIČIS (Thème 3	31 décembre 2019	88 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2017)	
<b>GROUPES DE REDACTION</b>			
<b>DH-SYSC-II<sup>28</sup></b>		<b>DH-SYSC-III<sup>29</sup></b>	
Bulgarie		Arménie	
Croatie		Belgique	
République tchèque		Grèce	
France		Italie	
Italie		Lettonie	
Lettonie		Monténégro	
Pays-Bas		Portugal	
Norvège		République slovaque	
<b>CDDH-SOC</b>	<b>CDDH-EXP<sup>30</sup></b>	<b>CDDH-MIG</b>	<b>CDDH-INST</b>
Autriche	Azerbaïdjan	Arménie	Arménie
Belgique	Estonie	Bulgarie	Azerbaïdjan
République tchèque	France	République tchèque	Finlande
Grèce	Hongrie	Grèce	Irlande
Italie	République de Moldova	Islande	Monténégro
République de Moldova	Monténégro	Italie	Pays-Bas
Pologne	Fédération de Russie	Lettonie	Fédération de Russie
Portugal	" L ' République yougoslave de Macédoine"	Norvège	Slovénie
Fédération de Russie	Turquie	Espagne	Espagne
Slovénie	Royaume-Uni	Turquie	" L ' République yougoslave de Macédoine"

<sup>27</sup> La Rapporteuse du CDDH-SOC fait désormais partie du Secrétariat des arrêts) et a terminé ses travaux en qualité de Rapporteur. Le CDDH-MF a terminé ses travaux. La Rapporteuse et Présidente du CDDH-INST a terminé ses travaux en qualité de Rapporteuse.

<sup>28</sup> Suite à la décision prise par le CDDH lors de sa 88<sup>e</sup> réunion (5-7 décembre 2017) et sous réserve des disponibilités budgétaires, il est envisagé que les Etats membres suivants soient également pris en charge par le budget du Conseil de l'Europe pour participer aux réunions suivantes

- 3<sup>e</sup> réunion (3-5 avril 2018) et 5<sup>e</sup> réunion (mars 2019) : Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Finlande, Allemagne, Grèce, Fédération de Russie, Royaume-Uni.
- 4<sup>e</sup> réunion (25-28 septembre 2018) et 6<sup>e</sup> réunion (mai 2019) : Grèce, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Espagne, Suède, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.
- 7<sup>e</sup> réunion (septembre 2019) : il est envisagé que le budget du Conseil de l'Europe prendra en charge les participants.

<sup>29</sup> Les travaux de la Groupe auront lieu, dans un premier temps, sous forme électronique.

<sup>30</sup> Présidence : Allemagne. Les frais de la Présidence sont

Annexe X

**Calendrier des réunions du CDDH  
et de ses instances subordonnées pour 2018 et 2019**

( t e l q u a r t e C D D H t o s d e s a 88<sup>e</sup> r é u n i o n , 5-7 d é c e m b r e 2017)

<b>2018</b>	
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les Droits Sociaux (CDDH-SOC)	[25-27 avril] [début mai]
3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la Société Civile et les Institutions Nationales de Droits de l'Homme (CDDH-INST)	21-23 mars
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les Droits de l'Homme et la Migration (CDDH-MIG)	21-23 mars
3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	3-5 avril
<i>Conférence ministérielle sous la Présidence danoise du Comité des Ministres « 2019 et au-delà – État des lieux et poursuite du processus d'Intelligence »</i>	Copenhague, 11-13 avril
3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la Liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'Homme (CDDH-EXP)	25-27 avril
99 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour l'Homme (CDDH-BU)	Andorre la Vella, 17-18 mai
13 <sup>e</sup> réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)	Chypre 22-25 mai
89 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour l'Homme (CDDH) et Atelier [sous la Présidence croate du Comité des Ministres] sur la promotion des droits de l'homme des personnes âgées	19-22 juin 21 juin (après-midi)
3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les Droits Sociaux (CDDH-SOC)	5-7 septembre
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la Société Civile et les Institutions Nationales de Droits de l'Homme (CDDH-INST)	19-21 septembre
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	25-28 septembre
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la Liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'Homme (CDDH-EXP)	3-5 octobre
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les Droits de l'Homme et la Migration (CDDH-MIG)	17-19 octobre
5 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	18-19 octobre
100 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour l'Homme (CDDH-BU)	8-9 novembre
14 <sup>e</sup> réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)	20-23 novembre
90 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour l'Homme (CDDH) et Atelier [et Atelier sur la Société Civile et les Institutions Nationales de Droits de l'Homme]	27-30 novembre [29 novembre après-midi]



<b>2019</b>
-------------

Le nombre de réunions en 2019 sera similaire à celui de 2018. Les dates seront décidées par le CDDH lors de sa réunion de décembre 2017.

6 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les migrations (CDDH-MIG)	février
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la Société Civile et les Institutions Nationales de Droits de l'Homme (CDDH-INST)	février
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	mars
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les Droits Sociaux (CDDH-SOC)	avril
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur l'expression et les liens avec les autres domaines (CDDH-EXP) de l'Homme	avril
101 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour l'Homme (CDDH-BU)	mai
6 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	mai
[Atelier sur l'Accès aux Documents Publics]	[mai-juin]
91 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour l'Homme (CDDH) [et Atelier sur la protection des victimes d'actes terroristes]	juin
7 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la place de la CEDH dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II)	septembre
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les Droits Sociaux (CDDH-SOC)	septembre
6 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur la Société Civile et les Institutions Nationales de Droits de l'Homme (CDDH-INST)	septembre
7 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les Droits de l'Homme migration (CDDH-MIG)	octobre
6 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les liens avec les autres domaines (CDDH-EXP) de l'Homme	octobre
6 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	octobre
102 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour l'Homme (CDDH-BU)	novembre
92 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH)	novembre